



SYNDICAT INTERCOMMUNAL

de

REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE

de

MAUPERTHUIS et SAINT-AUGUSTIN

1, Place du 27 août - 77515 Saint-Augustin

Téléphone : 01 64 75 05 93 - Courriel : [rpi.maupstaug@wanadoo](mailto:rpi.maupstaug@wanadoo).

**ATTENTION !\**

**L'OUVERTURE DES DIVERS SERVICES EST SOUMISE AUX  
CONDITIONS SANITAIRES DE SEPTEMBRE**

**Modalités d'inscription aux divers services proposés par le SIRP, tous situés à  
Saint-Augustin.**

**Pas de réinscription automatique.**

Cela concerne :

- ▶ les accueils du matin, à partir de 7 h et/ou ceux du soir, jusqu'à 19 h,
- ▶ la garderie et cantine pendant la pause méridienne,
- ▶ l'étude (sous réserve de la disponibilité du personnel enseignant qui seul décide de la création ou non de ce service).

Les dossiers et les tarifs sont à télécharger à partir de jeudi 9 mai sur le site de chaque commune

<http://www.mairie-mauperthuis.fr>

<http://www.saint-augustin77.fr>

Ils peuvent aussi vous être envoyés par courriel sur demande au SIRP : [rpi.maupstaug@wanadoo](mailto:rpi.maupstaug@wanadoo).fr

Enfin, ils peuvent être distribués directement au secrétariat **uniquement sur RV préalable.**

Prise de RV à l'adresse ou au numéro de téléphone indiqués dans l'entête.

**Vous remplirez ces documents chez vous et vous les renverrez, signés, par mail ou courrier postal.  
Vous pourrez aussi les déposer dans la boîte aux lettres du SIRP.**

Merci de ne pas les donner aux enseignantes.

**Date limite de réception lundi 22 juin.**

Un accusé de réception vous sera envoyé dans la semaine qui suit. Si vous ne le recevez pas, contactez le SIRP.

Vous joindrez une attestation sur l'honneur ou une photocopie de tout document que vous jugerez utiles pour justifier votre impossibilité de prendre en charge votre enfant, en particulier pendant la pause méridienne (bulletin de salaire (en rendant illisible le montant) , stage, inscription à pôle emploi, télé travail, etc.

Suite au verso

Pour les parents qui cette année scolaire (2019-2020) ont inscrit un ou plusieurs enfants à l'un des services et QUI NE DÉSIRENT AUCUN DES SERVICES POUR LA RENTRÉE PROCHAINE 2020-2021 alors que leur enfant est encore dans nos écoles, il convient de remplir le document suivant et de le rendre au SIRP avant le 22 juin par tout moyen à votre convenance.

**Merci de ne pas le donner au personnel enseignant.**

L'enfant (nom prénom de l'enfant ou des enfants).....  
.....  
.....

Nom du ou des responsables légaux.....  
adresse .....  
.....

ne s'inscrira à aucun service du SIRP pour l'année 2020-2021

Date

Signature